

Communiqué de l'Académie française

Le 21 novembre 2019

Déclaration de l'Académie française

L'Académie française n'a jamais été hostile à l'introduction et à l'usage de termes étrangers.

Mais aujourd'hui elle se montre gravement préoccupée par le développement du franglais. Les violations répétées de la loi Toubon, qui a posé les règles de l'emploi du français dans la sphère publique, dénaturent notre langue, autant par l'invasion des termes anglo-saxons que par la détérioration qu'ils entraînent de sa syntaxe.

Fidèle à la mission qui lui a été confiée de veiller sur la langue française et de la défendre, l'Académie alerte solennellement les pouvoirs publics et les invite en premier lieu à respecter eux-mêmes la loi.

Si ceux-ci ne réagissent pas vigoureusement, si l'opinion ne prend pas la mesure du danger qui le menace, le français cessera d'être la langue vivante et populaire que nous aimons.